
Note de position

Réunion de travail entre le Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien et la mission de la Commission européenne sur la programmation du Nouvel instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI) 2021 – 2027 de l'Union européenne

05 avril 2024

Cette note est établie en référence à :

1. **La réunion COI-UE du 31 mars 2021** sur la programmation (**Annexe 1**). Le résumé de cette réunion apporte un éclairage et des éléments devant permettre de revitaliser la coopération COI-UE.
2. **La soumission par le Secrétariat général d'une Note en date du 8 avril 2021 (Annexe 2)** détaillant les domaines prioritaires de la COI en ligne avec ceux du NDICI. Il faut aussi noter que le Plan de développement stratégique adopté par le 37^e Conseil de la COI est totalement en phase avec la Note ainsi que les critères de NDICI.
3. **La réunion en ligne du 27 avril 2021** avec l'ensemble des Organisations régionales d'Afrique lors de laquelle **l'UE confirme avoir reçu la proposition de la COI ainsi que la prise en compte des spécificités des Etats insulaires dont la petite taille de leur de marché**. Cette réunion a permis au SG/COI de défendre sa proposition contenue dans la Note du 8 avril 2021 sur la base des critères et principes énoncés par l'UE, d'expliquer les nouvelles évolutions qui concernent la réforme et le renforcement de la COI et l'élargissement et du dialogue et partenariats régionaux devant conduire à une meilleure implication des acteurs non-étatiques (société civile et secteur privé, la jeunesse et femmes).
4. **3-4 juin 2021** : Mission du SG de la COI à Bruxelles pour plaider en faveur d'un renforcement du dialogue avec l'Union européenne et les organisations régionales d'Afrique australe et orientale. Cette mission devait aussi permettre de démontrer la capacité institutionnelle et technique de la COI à conduire une programmation sous le NDICI et à mettre en œuvre des programmes régionaux.
5. **22 septembre 2023** : le courrier du Secrétariat général de la COI à la DUE en réponse à la communication de l'UE en date du 06/9/23 concernant la Plateforme de dialogue sur les Programmes régionaux pour l'Afrique subsaharienne et les commentaires de l'UE indiquant des possibilités de programmation dans les domaines des pêches, de la santé et de la formation professionnelle et mobilité ; en plus du financement en cours pour COI Horizon 2030 et le financement confirmé dans le cadre du programme Safe Seas Africa.
6. **26 mars 2024** : La conclusion de la réunion de brainstorming entre la DUE Maurice et la COI en préparation de la mission de Siège UE prévue le 05 avril 2024, à Ebène, Maurice, a mis en exergue que la valeur ajoutée de la COI réside au niveau de la meilleure connaissance des spécificités insulaires, de sa

capacité à être un porte-parole crédible dans la défense des intérêts insulaires sur les questions de gestion de biens communs et de porter les initiatives promouvant la coopération régionale sur les thématiques identifiées dans le PDS, prises en compte dans la programmation de NDICI.

1. Les défis posés par le NDICI

Malgré un alignement évident des priorités thématiques du NDICI et du Plan de développement stratégique de l'organisation, force est de constater un étiolement du dialogue politique entre la COI et la DUE sur le NDICI et le nouvel exercice de programmation. Or, dans l'esprit des Accords de Cotonou, le dialogue politique et partenarial doit rester un pilier important et exigeant de la relation COI – UE.

A ce jour, le Secrétariat général de la COI n'a reçu que peu d'informations sur les modalités du NDICI si bien que la COI, qui a pourtant géré des financements conséquents sous les 9^e et 10^e FED, se retrouve absente de la liste des projets jusqu'à validés. Exception faite du projet de renforcement des capacités COI Horizon 2030 auquel l'UE contribue à hauteur de 4 millions € provenant de l'enveloppe « Développement de capacité » dans l'actuelle programmation.

De fait, tenant compte de l'originalité de la COI dans le paysage institutionnel du continent en tant que seule organisation spécifiquement insulaire d'Afrique, force est de constater que les intérêts et spécificités insulaires, promues par la COI, ne sont pas pris en compte de manière adéquates.

Le Secrétariat général de la COI propose ainsi :

1. Un dialogue stratégique et opérationnel plus régulier pour identifier des pistes de partenariats COI-UE sous le nouvel instrument de développement, NDICI
2. La prise en compte adéquate des spécificités insulaires dans la programmation du NDICI.
3. Une performance croissante de la COI dans le cadre de la programmation NDICI et la gestion des projets, bénéficiant en cela de l'évolution institutionnelle de l'organisation soutenue par l'UE et l'AFD à travers le projet COI Horizon 2030.

2. Propositions

Afin de donner suite, le Secrétariat général propose :

1. Une reconnaissance de la nécessité d'un **dialogue régulier** et fréquent, au niveau stratégique, pour une collaboration renforcée à travers la DUE dans le cadre de la programmation NDICI avec un focus sur les résultats. **Il y a ici une convergence de vues avec l'Union européenne qui, lors de la réunion du 05 avril 2024, a indiqué l'organisation de réunions semestrielles techniques et de réunions annuelles de haut niveau entre l'UE et les partenaires du continent. Ces réunions qui mobiliseront l'ensemble des RECs d'Afrique devront nécessairement se doubler d'un dialogue stratégique et opérationnel resserré avec la Délégation à Port-Louis à une fréquence au moins trimestrielle.** Les conclusions de la réunion du 31 mars 2021 et la note de la COI du 8 avril 2021 doivent constituer le socle de ces échanges permettant de s'accorder sur une



- liste indicative de projets à être proposés pour financement sous le NDICI. Dans l'immédiat, il apparaît nécessaire de convenir d'un calendrier prévisible et d'une programmation de projets, en vue du Plan d'Actions Annuel 2025, qui pourraient être présentés et agréés au 38^e Conseil des ministres de la COI le 16 mai 2024. Une liste indicative a été proposée et inclut le secteur éducatif, la santé, le changement climatique, l'économie bleue/verte et circulaire, le 'Sustainable Western Indian Ocean Programme', la mobilité professionnelle (projet Erasmus), l'amélioration de la gouvernance entre autres....
2. En ligne avec le point précédent, la mise en place d'un **groupe de travail conjoint** présidé par le Directeur du Secrétariat général et le Chef de coopération de la DUE en basant les travaux sur les thématiques indiquées dans la Note du 08 avril 2021. Ce groupe de travail technique et opérationnel pourrait se réunir tous les deux mois. En complément, il pourrait être envisagé de tenir une rencontre de nature stratégique et politique sur le partenariat COI-UE tous les six mois sous la présidence conjointe du Secrétaire général de la COI et de l'Ambassadeur de l'Union européenne.
 3. L'établissement d'une note d'information sur **la répartition des priorités thématiques du NDICI entre les différentes délégations de l'UE** et convenir d'un mécanisme permettant une collaboration facilitée avec d'autres délégation de l'UE concernées par les actions découlant du Plan de développement stratégique (PDS) de la COI, en lien avec la DUE à Maurice.
 4. Une option serait d'explorer, en parallèle, la **possibilité d'une révision d'approche pour la programmation NDICI dans le contexte de l'examen à mi-parcours**, prévu démarrer en juin 2024, afin de mieux prendre en compte les spécificités insulaires africaines et les enveloppes de financement correspondantes.
 5. D'explorer des pistes pour mieux associer la COI dans l'identification, à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi de l'ensemble des actions régionales sous NDICI ayant un focus sur les Etats insulaires d'Afrique ou encore avec l'océan.
 6. La **mise en place d'une assistance technique auprès de la COI pour renforcer la capacité des pays** de la région à mieux saisir les opportunités offertes par le NDICI, dont Le Fonds européen de développement durable Plus dans le cadre de la stratégie Global Gateway.